

dû tout entier à l'initiative de deux personnes qui ont poursuivi avec amour et intelligence leur œuvre de rénovation. Cet exemple nous paraît très propre à encourager les propriétaires qui vivent aux champs. C'est à eux qu'il appartient de marcher en tête et de montrer la voie nouvelle : le paysan n'a ni assez d'instruction ni assez d'argent pour progresser par lui-même. S'il ne trouve pas sous ses yeux, sous sa main, exemple et appui, conseils et secours, il est impossible qu'il sorte de la routine et fasse des progrès. *Aide-toi, et le Ciel t'aidera.* Le Ciel pour le cultivateur, c'est un ensemble de circonstances favorables ; c'est surtout une tête, un cœur et un bras qui le guident (1).

E. de POMPERY,

## ECONOMIE RURALE.

### VENTE DES GRAINS AU POIDS ET À LA MESURE.

On annonce que M. le ministre de l'Agriculture en France vient de prendre une détermination fort importante. Il a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les mercuriales, aujourd'hui établies seulement au minot, devront contenir le rapport du prix au poids. Cette mesure est toute une révolution dans le commerce des grains. C'est la consécration de ce qui existe déjà à Paris et sur différentes places, où les blés vendus au minot doivent donner un certain poids déterminé par l'usage.

La question des modes à suivre dans la vente des grains n'est pas nouvelle. Depuis longtemps elle préoccupe l'administration et les hommes pratiques ; en 1853, elle fut soumise aux chambres consultatives d'agriculture, qui la résolurent diversement. Il s'agissait alors de remplacer la vente au minot par la vente aux 100 lbs. On considérait généralement ce dernier système comme plus parfait que le premier ; mais depuis lors on s'est ravisé. La question a fait un pas de plus, et aujourd'hui on reconnaît que le seul mode rationnel consiste dans la vente au minot donnant un poids déterminé d'avance. C'est comme on le sait, la combinaison des deux systèmes, qui du reste a déjà prévalu sur les marchés les plus importants de l'empire.

Comme la question intéresse à un haut degré les cultivateurs et le commerce tout entier, nous allons entrer à son sujet dans quelques développements. Nous examinerons les divers modes usités dans la pratique. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ne connaissent que la vente à la mesure de capacité, telles que le minot, le sac, la charge, etc., les autres, en plus petit nombre, préfèrent la vente au poids : aux 100 lbs., aux 200 lbs., aux 125 lbs. etc. Enfin, sur quelques places comme Paris, Bordeaux, Marseille, il existe un système mixte qui combine le minot avec le poids.

De ces différents procédés, c'est la mesure qui offre le plus d'inconvénients. Vient ensuite le poids, à tous égards moins imparfait ; enfin le système mixte, qui réunit dans tous les avantages des deux autres modes sans en voir les défauts.

La vente au minot peut varier suivant l'homogénéité des grains, suivant la hauteur d'où ces grains sont versés dans la mesure, suivant la quantité plus ou

(1) Le pays dont notre collaborateur tait le nom, c'est le canton du Faou (Finistère). Les deux pionniers du progrès agricole que, par modestie, il passe sous silence, sont ses frères, MM. Théophile et Henri de Pompery. Nous sommes heureux de révéler à nos lecteurs le nom de ces particiens habiles que toute la Bretagne cite aujourd'hui, et dont depuis longtemps nous connaissons les mémorables travaux.—(Note de la rédaction.)